Réunion téléphonique du 23 Mai 2018
P.V. n° 11

Président : M. MASSE.
Présents : MM. CURIDA – GIRAUD.
Administratif : M. MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL

¼ de Finale :
La Commission homologue les résultats des 4 matches de ce tour avec le dossier suivant :

Match n° **20412183** – U.S.C. de Pessac / E.S. St-Benoît du 18/05/2018
Absence de l'E.S. St-Benoît et présence des 2 arbitres et du délégué.
La commission déclare le **forfait de l'E.S. St-Benoît** et dit l'U.S.C. de Pessac qualifiée pour la suite de la compétition.
Amende de 51 euros pour forfait à l'E.S. St-Benoît.
Les frais des officiels seront à régler par l'E.S. St-Benoît.

Calendrier de la phase Finale :

REGLEMENTATION

Les demi-Finales et la Finale se dérouleront le même jour : le dimanche 3 juin 2018 au Gymnase du SIVOS à La Force (24).

Le déroulé de la journée sera le suivant :

- **½ Finales** : le matin à 10h00 et 11h30
- **Match pour la troisième place** : 15h00
- **Finale** : 16h30.

Un tirage au sort a été effectué au siège de la LFNA le mardi 22 mai 2018 :
Les demi-finales se dérouleront comme suit :
- **Match n°1, coup d'envoi à 10h00 : F.C. Libourne / U.S.C. de Pessac**
- **Match n°2, coup d'envoi à 11h30 : A. Balle au Pied / The Futsal O .C. Vouilletais.**

Les matches se joueront en deux périodes de 20 minutes (temps effectif avec tableau électronique), avec mi-temps de 10 minutes. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : prolongation de 2 x 5 minutes.

Si toujours égalité : tirs au but, d'abord une série de 3 tirs par équipe, si toujours égalité, tirs au but avec mort subite.

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2017/2018, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Nombre de joueurs : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Seuls les licenciés F.F.F. peuvent participer (présentation obligatoire des licences – à défaut : pièce d'identité + certificat médical). Ne pourront participer aux rencontres que les joueurs licenciés au club dans la catégorie Seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en Seniors.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

Maillots et chaussures : Chaque club devra avoir 2 jeux de maillots de couleur différente, numérotés de 1 à 12 et être équipé de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : Les protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc… ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

Secours : Chaque équipe se munira de sa trousse d'urgence de premiers secours.

Arbitrage : Les 4 arbitres officiels de cette phase finale seront désignés par la Commission Régionale d'Arbitrage. La LFNA prendra en charge les frais d'arbitrage et le repas de midi.

Délégation : Les 2 délégués officiels de cette phase finale seront désignés par la Commission Régionale des compétitions – section délégués. La LFNA prend en charge le repas de midi.

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matchs de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2ème avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.
L'équipe peut être complétée après deux minutes de jeu effectives avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.
Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.
Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

Commission de la phase finale : la section Futsal de la LFNA tranchera les litiges éventuels ou non-prévus par ce règlement technique. Elle aura également toute latitude pour modifier en cas de besoin le déroulement des rencontres ou l'organisation générale conformément aux règlements généraux et aux décisions en vigueur. Ses décisions seront exécutoires immédiatement et sans appel.

CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT FUTSAL REGIONAL 2 - SECTEUR SUD

Match n° **19877385** – A.S. de Coursac / A.S. Pessac Châtaigneraie (2) du 17/05/2018
Courriel de l'A.S. Pessac Châtaigneraie du 16/05/2018 informant de son forfait
La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Pessac Châtaigneraie (2).**
Amende de 56 euros pour forfait à l'A.S. Pessac Châtaigneraie (2ème forfait).

Le Président,
Jean-Jacques MASSE
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 25/05/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.